



[Accueil](#) > [Opérations techniques](#) > [Criminalité Technologique](#) > Criminalité technologique

Criminalité technologique

Le monde de la technologie est un milieu complexe qui évolue très rapidement, et la technologie est présente dans presque tous les aspects de notre vie quotidienne. Malheureusement, la capacité des éléments criminels d'utiliser la technologie pour faciliter leurs activités criminelles au détriment de l'ensemble de la société progresse à un rythme tout aussi rapide. Ces activités peuvent aller de la possession de pornographie infantile sur un ordinateur à la maison jusqu'aux attaques contre des réseaux d'ordinateurs interconnectés.

[Fiche documentaire](#)

En tant que spécialistes des enquêtes judiciaires informatiques et des réseaux, les membres de la Criminalité technologique de la GRC remplissent quatre mandats, à savoir :

- diriger les enquêtes sur des délits purement informatiques, c'est-à-dire lorsqu'un ordinateur ou son contenu fait l'objet de l'infraction criminelle;
- fournir des services spécialisés d'enquêtes techniques, notamment des saisies, des perquisitions et des analyses d'éléments de preuve numériques et électroniques connexes à la collecte de renseignements et aux enquêtes criminelles;
- procéder à la recherche, au développement et à la validation des outils et des utilitaires d'enquête à produire et à mettre en service aux fins des opérations en criminalité technologique;
- élaborer une politique nationale et fournir des services de gestion des programmes, y compris des recherches et des analyses afin de déterminer les tendances relatives à l'utilisation criminelle des technologies.

À la demande de [Sécurité publique Canada](#), les membres du Programme de la criminalité technologique de la GRC font également enquête sur les menaces électroniques ou sur toute activité criminelle impliquant un réseau informatique qui pourrait constituer une menace à l'une des infrastructures essentielles du Canada, y compris :

- les services énergétiques et d'utilité publics tels que les systèmes de transmission d'électricité, de gaz naturel et de pétrole;
- les services de communications tels que les systèmes de télécommunications et de radiodiffusion;
- les services financiers, la distribution de nourriture et les soins de santé;
- les services de transport aériens, ferroviaires, maritimes et de surface;
- la sécurité nucléaire, la recherche et le sauvetage, et les services d'urgence;
- les installations principales du gouvernement, ainsi que ses réseaux d'information et ses autres biens.

Le Programme de la criminalité technologique de la GRC fait partie des Opérations techniques. Il fournit le leadership aux enquêteurs de la GRC en étudiant les techniques applicables à

l'informatique judiciaire et en concevant et en améliorant les techniques et les programmes utilitaires utilisés lors des enquêtes. De plus, il coordonne les demandes des services de police et des organismes internationaux pour obtenir l'aide des enquêteurs canadiens spécialisés dans la criminalité technologique.

Pour protéger votre entreprise, votre ordinateur et vous-même, consultez les **[10 principaux conseils sur la sécurité Internet de la GRC](#)** .

Date de modification : 2010-02-02